

PRESENTATION

La Ville d'Orvault ouvre, pour la période estivale, **du 7 au 30 juillet et du 16 au 27 août**, un accueil à destination des jeunes de 11 ans à 14 ans (collégiens). Cet accueil est situé au sein du bâtiment de l'ancienne école maternelle du Vieux Chêne (Bourg d'Orvault - accès par la Rue Robert le Ricolais).

Au sein de cette structure, les jeunes sont accueillis par une équipe de **5 encadrants diplômés** et peuvent :

- Monter leur propre programme d'activités (sorties à la journée, à l'après-midi, jeux sur place) ;
- S'inscrire au programme d'animation proposé par l'équipe d'encadrement ;
- Profiter d'un espace d'accueil libre (jeux de société, ping-pong, fléchettes, baby-foot, jeux extérieurs...)

La structure peut accueillir jusqu'à 36 jeunes simultanément.

Ce lieu d'accueil convivial a pour objectif que les jeunes :

- Passent de bonnes vacances, dans un cadre rassurant, adapté et respectueux de tous ;
- Soient acteurs de leurs loisirs et prennent des initiatives.

HORAIRES

La structure est ouverte du **lundi au vendredi** (sauf le mercredi 14 juillet), de **10h à 18h**, selon les modalités suivantes :

- Accueil matin : 10h à 10h30
- Accueil midi : 12h15 à 14h00 ; les jeunes ayant leur propre pique-nique peuvent rester déjeuner sur place ou arriver sur le temps du midi – pas de restauration municipale
- Départ échelonné de 16h à 18h

Les entrées/sorties au sein de la structure ne sont possibles que pendant ces créneaux horaires d'accueil. Les jeunes qui rentrent chez eux déjeuner peuvent revenir l'après-midi.

Les parents doivent informer l'équipe (sur la Fiche Sanitaire) si le jeune est autorisé, ou non, à partir seul de la structure.

INSCRIPTION

Toute famille souhaitant que son enfant profite de cette structure doit effectuer une **inscription administrative**, valable pour toute la période estivale. Celle-ci est **obligatoire pour fréquenter l'accueil** et participer aux créneaux d'activités.

- ✓ Pour cela, le responsable légal doit compléter la Fiche Sanitaire du jeune et retourner le présent document cosigné par le responsable légal et le jeune.

Le tarif d'inscription est de 5 € pour l'été (tarif unique permettant au jeune inscrit de venir autant de fois qu'il le souhaite sur la structure). Ce tarif ne sera facturé que si le jeune est passé au moins une fois pendant l'été (facturation via l'Espace famille le mois suivant).

L'inscription administrative doit être effectuée entre le 17 mai et le 25 juin, en transmettant les documents par mail à deej-jeunesse@mairie-orvault.fr, ou en les déposant à la Direction Education Enfance Jeunesse (21 avenue Alexandre Goupil - 44700 Orvault).

- ✓ L'ensemble des familles ayant effectué une inscription administrative recevra, par quinzaine, à partir de fin juin, un mail présentant l'équipe, les coordonnées, les possibilités de sortie et le protocole sanitaire si celui-ci venait à évoluer durant l'été.
- ✓ Si une sortie préparée par l'équipe d'animation intéresse votre jeune, ou s'il souhaite lui-même, avec d'autres jeunes, monter une sortie, l'équipe étudiera avec eux la possibilité de réalisation. Selon la nature de la sortie et le coût que cela engendre, celle-ci sera gratuite ou bien payante. Dans ce dernier cas, la tarification sera établie selon la grille suivante :

TARIFS ACTIVITÉ SELON QF

		Orvaltais dont le QF est inférieur à 900 €	Orvaltais dont le QF est supérieur ou égal à 900 € et inférieur ou égal à 1800 €	Orvaltais dont le QF est supérieur à 1800 € et jeunes résidant Hors Commune
Tarif A	coût d'activité entre 2 € et 5 € par jeune	1,23 €	1,75 €	2,45 €
Tarif B	coût d'activité entre 5 € et 8 € par jeune	2,28 €	3,25 €	4,55 €
Tarif C	coût d'activité entre 8 € et 10 € par jeune	3,15 €	4,50 €	6,30 €
Tarif D	coût d'activité entre 10 € et 12 € par jeune	3,85 €	5,50 €	7,70 €
Tarif E	coût d'activité entre 12 € et 15 € par jeune	4,73 €	6,75 €	9,45 €
Tarif F	coût d'activité entre 15 € et 18 € par jeune	5,78 €	8,25 €	11,55 €
Tarif G	coût d'activité entre 18 € et 20 € par jeune	6,65 €	9,50 €	13,30 €

- ✓ Pour toute sortie payante organisée ou choisie par un jeune, la participation nécessitera une autorisation préalable du parent, car ce dernier se verra facturer la sortie le mois suivant, en sus des 5 € d'inscription administrative.
- ✓ Les animations proposées, notamment les sorties, sont limitées par le nombre de places. Les jeunes peuvent donc s'y inscrire dans la limite des places disponibles. Si un nombre trop faible de jeunes est inscrit, la sortie est susceptible d'être annulée. Si la sortie est plébiscitée par un très grand nombre de jeunes, l'équipe d'animation dupliquera dans la mesure du possible la sortie sur une autre journée pour satisfaire le maximum de jeunes. Sur l'ensemble de l'été, l'équipe veillera à ce que tous les jeunes puissent profiter des sorties et s'autorisera à alterner ces derniers, afin que chacun ait la chance de participer aux animations et sorties.
- ✓ Pour les animations/sorties proposées par l'équipe, les familles devront transmettre leur souhait de réservation par mail à : deej-jeunesse@mairie-orvault.fr, après réception du planning. Pour les sorties construites avec les jeunes, la réservation se fera par le biais d'un coupon d'inscription remis au jeune sur la structure. Les demandes seront traitées par l'équipe d'animation, dans un souci d'équité entre les jeunes.

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

L'équipe d'animation veillera au strict respect du protocole sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19*. A savoir :

- ✓ Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour les jeunes dans les espaces clos sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...). Dans ces situations, une attention particulière est apportée au respect de la distanciation.
- ✓ Le port du masque n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

- ✓ Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins deux mètres lorsqu'elle est matériellement possible et lorsque le port du masque n'est pas permanent, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs, y compris pour les activités physiques et sportives.
- ✓ Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.
- ✓ Implication des jeunes dans le maintien des conditions sanitaires et le respect des gestes barrière (ex : nettoyage poignées babyfoot ou fléchettes après utilisation, etc..)
- ✓ Entretien des locaux, surfaces et sanitaires quotidien
- ✓ L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Une aération permanente est envisagée si les conditions d'accueil le permettent.

(*protocole pouvant évoluer d'ici l'été ou durant la période estivale)

ABSENCE OU RETARD – ACTIVITES PROGRAMMEES

✓ Activités soumises à réservation préalable :

Pour le bon fonctionnement des activités donnant lieu à une réservation préalable, les parents sont tenus d'informer le plus tôt possible l'équipe d'animation (coordonnées fournies lors des envois d'informations par mail) en cas d'absence ou de retard prévisionnel.

A défaut, l'équipe d'animation informera elle-même les parents par téléphone de la non-présence du jeune.

✓ Incidences en cas d'activités payantes :

Toute réservation d'activité payante donnera lieu à sa facturation, sauf en cas d'absence pour raison médicale (un justificatif doit être transmis à deej-jeunesse@mairie-orvault.fr, au plus tard dans les 5 jours ouvrés qui suivent la date d'absence).

✓ Incidences en cas d'activités gratuites :

En cas d'absence répétée sur des activités réservées mais gratuites, l'équipe d'animation se réserve la possibilité de ne plus inscrire le jeune sur ce type d'animations, afin de libérer des places pour les autres jeunes.

MALADIE /ACCIDENT

Si un jeune présente de la température, il est demandé aux parents de le garder à domicile et de consulter un médecin afin que ses symptômes fassent l'objet d'un diagnostic médical.

En cas d'accident/maladie durant les activités ou le temps d'accueil, la procédure est la suivante :

- Blessure sans gravité : les soins sont apportés par l'équipe d'animation, avec la trousse de secours dont le contenu est conforme à la réglementation en vigueur. Tout soin prodigué par l'équipe est consigné dans un registre pharmacie.

- Accident grave : les services de 1ers secours et les parents seront appelés. Le dossier d'inscription avec la fiche sanitaire du jeune sera remis aux services de 1ers secours.

Si votre enfant suit un traitement médical pendant les activités de l'accueil, une ordonnance du médecin est obligatoire et doit être fournie à l'équipe d'animation.

REGLES DE VIE

Chaque jeune s'engage à respecter les animateurs, les intervenants, les autres jeunes, les lieux, ainsi que le matériel dans l'enceinte de la structure et sur les lieux d'activités. Si le jeune manque de respect, il s'expose à un rappel oral et/ou à une sanction lui interdisant l'accès (temporaire ou définitif) à la structure, selon le degré de gravité du comportement (insulte, provocation, agression physique ou verbale, ...).

En tout état de cause, le responsable légal du jeune sera informé des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions prises à son égard, dans une volonté de dialogue constructif avec les familles.

Conformément à la loi, il est aussi rappelé que sont interdits le vol, la consommation d'alcool, de drogues et de cigarettes au sein de l'accueil ou sur les lieux d'activité.

Enfin, il est précisé que la Ville d'Orvault décline toute responsabilité concernant les objets personnels perdus ou abîmés pendant les heures de fonctionnement.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de l'accueil jeunes 11-14 ans, l'équipe d'animation peut être amenée à prendre des photographies de groupe, afin de garder en mémoire la vie de cette structure durant l'été 2021 et communiquer auprès du grand public sur les animations proposées dans ce cadre par la Ville.

Ces prises de vue seront réalisées de façon à ce qu'aucun jeune en particulier n'en soit le sujet principal. Elles seront conservées pendant 5 ans puis détruites. Un échantillon peut toutefois être conservé à des fins historiques par les archives municipales.

La Ville d'Orvault exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette prise de vue qui demeurera sa propriété exclusive. Elle s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Elle s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur. Les prises de vue ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Les familles souhaitant inscrire leur enfant à l'accueil jeunes 11-14 ans doivent compléter, signer et retourner le formulaire en p.5.

Les informations nominatives collectées par le service Enfance-Jeunesse dans ce formulaire sont enregistrées et traitées de façon automatisée par la Ville d'Orvault – CS 70616 – 44706 ORVAULT CEDEX. Ce traitement a pour finalité d'instruire les demandes d'inscriptions administrative à l'accueil jeunes 11-14 ans pour l'été 2021 et le suivi des jeunes qui est une action volontariste mise en place par la Ville. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont l'espace famille. Les prises de vue de votre enfant se font avec votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Vous pouvez avoir accès à vos données et demander à les rectifier en contactant le service espacefamille@mairie-orvault.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander à les limiter ou à les supprimer, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble des informations sur la protection des données personnelles est consultable dans le règlement intérieur sur Internet : <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille/guide-familles>).

**INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ACCUEIL JEUNES 11-14 ANS
& ACCEPTATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE**

Nom – prénom du jeune inscrit :

Date de naissance :/...../.....

Niveau scolaire 2020/2021 :

Coordonnées du Responsable légal, titulaire du compte famille :

Nom-prénom :

Courriel :@.....

N° de téléphone :

Nom-prénom du Responsable légal à contacter en priorité par la structure :

Nom – prénom :

N° tél. portable :

Droit à l'image : merci de cocher la réponse de votre choix :

Je suis d'accord pour que les prises de vue de mon enfant soient publiées auprès du grand public à des fins d'illustration des animations jeunesse de la Ville (site internet municipal, pages Facebook de la ville d'Orvault et magazines municipaux)

Je refuse que mon enfant soit pris en photo à des fins d'illustration auprès du grand public des animations jeunesse de la Ville.

Je soussigné (Nom-prénom du responsable légal du jeune)

Reconnais avoir pris connaissance et accepter les modalités de fonctionnement de l'accueil jeunes 11-14 ans dans le cadre de l'inscription administrative de mon enfant pour la période estivale 2021.

Fait le / / 2021

Signature obligatoire du jeune et du responsable légal, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Parent (nom, prénom, signature) :

Jeune (nom, prénom, signature) :

Votre inscription administrative sera validée dès lors que vous aurez transmis en complément la Fiche Sanitaire 2020-2021 de votre enfant. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Coordinateur jeunesse au 06 11 50 33 97 ou par mail à deej-jeunesse@mairie-orvault.fr